



Paris, le 26 février 2019

## Communiqué de presse

L'UTP vient de mettre en ligne son annuaire 2019. Grande nouveauté : ce vade-mecum des 230 membres de l'organisation professionnelle est actualisé en temps réel. Objectif : fournir l'information la plus « fraîche » possible aux internautes.

Depuis plusieurs années, le nombre des membres de l'UTP progresse régulièrement. Parmi les entreprises qui l'ont rejointe depuis le 1er janvier 2018 : Arriva, Transdev MBM Mâcon, Keolis Besançon Mobilités, RD Lorient agglomération (RATP Dev), Transdev Vichy, Transdev Briançon, Keolis Métropole Orléans, Bus Est Briey (Transdev), Keolis Bourg-en-Bresse, Keolis Chambéry, Vectalia Béziers Méditerranée. Aujourd'hui, l'association regroupe 230 membres présentés dans un annuaire, consultable par tous les internautes depuis la page d'accueil du site de l'UTP.

### **Un annuaire actualisé en temps réel**

L'annuaire présente les 168 membres adhérents qui exploitent des réseaux de transport public urbain, les 24 membres adhérents de transport ferroviaire et gestionnaires d'infrastructures et les 38 membres associés. Les noms, adresses postales, sites Internet et numéros de téléphone de chacun de ces membres y sont répertoriés.

L'édition 2019 marque un pas dans l'évolution de ce document digital. En effet, dès qu'un changement intervient parmi les membres de l'UTP : nouvel adhérent, changement de nom, modification d'adresse, etc., les équipes de l'UTP les enregistrent et le document en ligne se met immédiatement à jour. Ainsi, les internautes sont assurés de disposer à tout moment d'un document actualisé.

### **Les entreprises accueillies par l'UTP**

Pour s'ouvrir à tous les acteurs concourant à la mobilité durable, au-delà de son champ historique des entreprises opérant des réseaux de transport urbain et des entreprises de la branche ferroviaire, l'UTP a modifié ses statuts le 8 juin 2017, lors d'une assemblée générale extraordinaire.

### **Depuis, l'organisation professionnelle compte quatre catégories de membres.**

Les membres adhérents de plein droit sont les entreprises qui appliquent l'une des trois conventions collectives dont l'UTP a la charge : convention collective nationale des réseaux de transport public de voyageurs, la convention collective nationale de la branche ferroviaire ou la convention collective nationale des Voies Ferrées d'Intérêt Local (VFIL).

Les membres adhérents sont les entreprises dont les activités relèvent des conventions collectives nationales dont l'UTP a la charge, sans que ces activités ne constituent leur activité

principale ainsi que les entreprises qui concourent à la mobilité durable via des activités en lien avec le transport public collectif de voyageurs urbain ou ferroviaire (\*) et dont la collaboration avec l'UTP est souhaitable.

Les membres partenaires : entreprises, associations ou groupements d'entreprises qui soutiennent l'UTP dans ses études. Les nouveaux statuts leur permettent, sous réserve de l'accord du conseil d'administration, de participer aux travaux de commissions ou groupes de travail de l'UTP qui, jusqu'à présent, étaient réservés aux seuls membres adhérents.

Les membres associés : entreprises, associations ou groupements d'entreprises qui contribuent directement ou indirectement au développement de la mobilité durable.

(\*) Entreprises intervenant dans le cadre de concessions ou de marchés publics confiés par des autorités organisatrices ou des collectivités publiques ainsi que certaines entreprises, associations ou groupements d'entreprises qui concourent à la mobilité durable.

→ [Consulter notre annuaire](#)



## ANNUAIRE

Membres adhérents,  
membres partenaires  
et membres associés



**L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP)** est l'organisation professionnelle des entreprises de transport public, ferroviaires (voyageurs et fret) et des gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP incarne l'unité de la branche ferroviaire.

Contacts UTP

**Claude Faucher**, délégué général de l'UTP ; 01 48 74 73 67

**Dominique Fèvre**, directrice de la Valorisation et de la Communication ; 01 48 74 73 46

**Louis-Nicolas Doumet**, chargé d'études Communication ; 01 48 74 73 70 ; 07 87 30 70 05